

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
LE CHEF DU DÉPARTEMENT

Aux autorités communales
Aux cantons voisins
Aux partis politiques, associations et
groupes d'intérêt concernés selon liste
annexée

Neuchâtel, le 10 février 2022

Consultation officielle sur le Plan directeur cantonal (adaptation partielle 2021)

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, le Conseil d'État a l'avantage de lancer la consultation officielle sur les adaptations partielles du Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire, pour une période de 3 mois, soit du 15 février au 15 mai 2022.

Notre plan directeur cantonal de 2011, partiellement révisé en 2018 pour répondre aux nouvelles exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en force au 1^{er} mai 2014, a été approuvé par le Conseil fédéral en 2013 et 2019.

La présente procédure porte sur des adaptations mineures et quelques modifications importantes au sens de la LCAT, listées ci-après :

Modification de règles : (7 fiches)

- E_11 Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles ;
- E_21 Développer les énergies renouvelables et viser l'autonomie énergétique ;
- A_22 Réaliser le RER neuchâtelois avec une ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ;
- A_24 Gérer le stationnement ;
- A_25 Créer et améliorer les points et pôles d'intermodalité (interfaces de transport) ;
- U_13 Privilégier la concentration du développement dans les pôles bien desservies en TP ;
- S_31 Préserver et valoriser le paysage.

Modifications mineures au sens de la LCAT : (9 fiches)

- R_11 Construire le réseau urbain neuchâtelois ;
- R_36 Valoriser le tissu horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle (UNESCO) ;
- E_25 Valoriser le potentiel de l'énergie hydraulique ;
- A_31 Réorganiser le réseau routier ;
- A_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds ;
- U_11 Poursuivre une politique d'urbanisation durable ;
- U_22 Développer les espaces urbains de l'Agglomération RUN ;
- S_21 Préserver les meilleures terres cultivables du canton (SDA) et assurer la vitalité du territoire rural ;
- S_28 Préserver et valoriser les constructions et installations dignes de protection hors de la zone à bâtir.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- PDC 2021 – Adaptation fiches, version du 2 février 2022
- Carte de synthèse du plan directeur cantonal, version février 2022
- Rapport explicatif 7 OAT, version du 2 février 2022
- Questionnaire de consultation

Les documents peuvent être téléchargés sur la page d'accueil du site internet du service de l'aménagement du territoire www.ne.ch/SAT.

Vos retours sont attendus **jusqu'au 15 mai 2022** à l'adresse courriel suivante : Service.AmenagementTerritoire@ne.ch, mention « Adaptation PDC 2021 », ou par courrier au Service de l'aménagement du territoire, Rue de Tivoli 5, Case postale, 2002 Neuchâtel.

En cas de questions, il peut être pris contact avec :

Dominique Robyr Soguel, cheffe de service adjointe, responsable de la section Planification cantonale dominique.robrysoguel@ne.ch, +41 32 889 47 13.

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente et pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le conseiller d'État
Chef du Département du développement territorial et
de l'environnement



Laurent Favre

Liste de distribution :

- Autorités communales neuchâtelaises
- Association des communes neuchâtelaises (ACN)
- Objectif : ne (anc. Association RUN)
- Arcjurassien.ch
- Chambre d'agriculture et de viticulture (CNAV)
- Chambre immobilière neuchâtelaise (CIN)
- Chambre neuchâtelaise du commerce et de l'industrie (CNCI)
- Union neuchâtelaise des arts et métiers (UNAM)
- Fédération neuchâtelaise des entrepreneurs (FNE)
- SIA – Section Neuchâtel (SIA_NE)
- Fédération suisse des urbanistes, section romande (FSU-r)
- Groupement des architectes neuchâtelais (GAN)
- Habitat durable Neuchâtel
- ASLOCA Neuchâtel ;
- Patrimoine suisse ;
- ProNatura, section Neuchâtel
- WWF, section Neuchâtel
- ATE, section neuchâtelaise
- Touring Club Suisse – section Neuchâtel
- Tourisme neuchâtelais (Tn)
- Neuchâtel Rando
- Neuchâtel VTT
- PRO VELO Neuchâtel
- Pro Infirmis
- TransN
- CFF
- BLS
- CJ
- Partis politiques neuchâtelais (Le Centre, Les Verts, PLR, POP, PS, SolidaritéS, UDC, Verts'Libéraux)
- Cantons voisins (Jura, Berne, Vaud, Fribourg)
- Parc naturel régional du Doubs
- Parc naturel régional Chasseral
- Département du Doubs (France)
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Offices et services fédéraux (via l'ARE. courrier distinct)

Copie :

- Département des finances et de la santé (DFS)
- Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)
- Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)
- Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)
- Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)
- Service de l'aménagement du territoire (SAT)
- Office du patrimoine et de l'archéologie – section patrimoine (OPAN)
- Service des ponts et chaussées (SPCH)
- Service des transports (SCTR)
- Service de l'agriculture (SAGR)
- Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)
- Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)
- Service de l'économie (NECO)